

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine M. TOINON Alain, M. MALIGEAY Fabien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien, Mme CHALANDON Nicole, M. PONCET Jean-Marc.

EXCUSÉS : Marie-France JOLY, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Guillaume ASSOGBA (pouvoir à M. TOINON Alain), Mme DE MARI Marie-Hélène (pouvoir à Mme CHALANDON Nicole)

Secrétaire élue : Mme PELLETIER Catherine.

Ordre du jour :	
1 Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2025	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Demande de subvention voirie	Délibération 2025/12.01
2- Demande de subventions enveloppe solidarité – Réparation mur du jardin public	Délibération 2025/12.02
3- Décision modificative n°1 Budget Général – Transfert frais d'études suivie de travaux	Délibération 2025/12.02
4- Contribution du budget annexe commerces – vote d'une subvention d'équilibre	Délibération 2025/12.04
5- Festival un mouton dans le ciel – Subvention association la Fabrik	Délibération 2025/12.05
6- Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	Délibération 2025/12.06
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
7 Questions diverses	

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du jeudi 06 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Mme PELLETIER Catherine comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE

La commission Voirie propose, pour le programme voirie 2026, de réaménager une partie du « Chemin de Laës ». Elle précise que cette voie n'a pas été l'objet de réfection depuis de nombreuses années et commence à se détériorer.

Elle donne lecture des plans des travaux et de son estimation financière fixée à 29 520.60 €HT soit 35 424.72 €TTC.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention « Programme Voirie 2026 » auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de Maringes au programme d'aide départementale 2026 pour les travaux de réaménagement du Chemin de Laës dont l'estimation financière s'élève à 29 520.60 €HT,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre du programme « voirie communale et rurale 2026 » pour les travaux de voirie dont l'estimation financière est de 29 520.60 €HT,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Une seconde tranche pourra être réalisée dans quelques années.

3.2 DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITÉ – RÉPARATION MUR DU JARDIN PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur de clôture du jardin public a besoin de restauration : suivi de la couverture du mur, reprise ponctuelle d'enduit et des joints de pierres les plus dégradés... pour un total de 105ml.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise NEOBAT d'un montant de 27 380 €HT soit 32 856 € TTC qui correspond à la réfection de la totalité du mur d'enceinte du jardin public.

M. le Maire propose de scinder le devis en 2 et de planifier les travaux en 2 tranches.

Il propose, pour l'année 2026, de réaliser seulement les travaux concernant le mur coté « Route de Viricelles ». Il présente le devis correspondant à ces travaux : 13 450 €HT soit 16 140 €TTC.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention suivante :

- Enveloppe de solidarité du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, considérant la nécessité de ces travaux, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide départementale pour les travaux de réparation du mur du jardin public côté « route de Viricelles »,

SOLLICITE une subvention du département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3.3 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL – TRANSFERT FRAIS D'ETUDES
SUIVI DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des frais d'étude qui ont été suivis de travaux :

- Etude Faisabilité aménagement Maison Forestier
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage du programme Voirie 2021
- Frais d'études de la traversée du bourg

Ces frais d'études doivent donc être transférés du compte 2031 au compte 2315. A cet effet, il convient de faire la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
D. I	041	2315	OPFI	27 426 €
R. I	041	2031	OPFI	27 426 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.4 CONTRIBUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES – VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture du budget annexe « Commerces » 2025, la section de fonctionnement ne doit pas présenter de déficit. Il précise que le budget principal doit pourvoir à son équilibre par le versement d'une subvention.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Commerces » d'un montant de 2 655.08 € qui sera inscrite comme suit :

- Budget principal – Dépenses de fonctionnement : article 65736221
- Budget annexe Commerces – Recettes de fonctionnement : article 74741

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la subvention d'équilibre du budget principal au bénéfice du budget annexe « Commerces » pour un montant de 2 655.08 € au titre de l'exercice 2025.

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.5 FESTIVAL UN MOUTON DANS LE CIEL – SUBVENTION ASSOCIATION LA FABRIK

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la représentation de théâtre musical proposée par l'association La Fabrik, dans le cadre du Festival Un mouton dans le ciel.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accueillir un spectacle sur la commune en mettant la salle d'animation rurale à disposition gratuitement et en versant une subvention à l'association La Fabrik d'un montant de 600€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accueillir un spectacle de la Fabrik dans le cadre du Festival Un mouton dans le ciel,

D'ACCORDER la mise à disposition gratuite de la salle d'animation rurale et une subvention de 600€ à l'association La Fabrik

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.6 DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 09 septembre 2021, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du PLU.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations du PADD doivent être soumises en débat au conseil municipal.

Le Maire présente le PADD qui est bâti autour des axes suivants :

➤ Orientation n°1 : Adapter l'urbanisation et diversifier l'habitat

- Rechercher un développement démographique permettant de conforter l'animation de la commune
- Anticiper les besoins induits par ce développement démographique (réseaux, équipements, espaces publics, etc...)
- Faciliter l'accès au logement et promouvoir un habitat de qualité
- Privilégier le développement à partir du bourg et maîtriser la consommation foncière induite par le développement
- Renforcer les connexions et faciliter les mobilités alternatives à la voiture

➤ Orientation n°2 : Répondre aux besoins de proximité à travers le développement économique

- Faciliter l'implantation des activités de proximité
- Valoriser le développement du tourisme notamment en lien avec l'itinérance et le « tourisme vert »

➤ Orientation n°3 : Valoriser les patrimoines au cœur du cadre de vie

- Préserver le patrimoine historique, urbain et architectural de la commune
- Préserver les qualités paysagères de la commune
- Protéger les qualités environnementales de la commune et s'engager vers la transition climatique et énergétique

➤ Orientation n°4 : Assurer des conditions favorables à la pérennité de l'activité agricole et protéger les ressources forestières

- Préserver la ressource agricole
- Valoriser la diversité des usages de la forêt et favoriser les actions de gestion de la forêt

Après avoir entendu l'exposé du dossier, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

Les villages ne doivent pas devenir les banlieues dortoirs des centralités. Il est important de maintenir des commerces. La commune souhaite également garder 5000 m² de zone à usage des artisans de façon à pouvoir réhabiliter pour l'habitat les espaces utilisés par des hangars

Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : De 2011 à 2021, on comptabilise les constructions sur cette période qui servira de référence. On divise ce nombre par 2 sur la période 2021-2031 et encore par 2 sur la période 2031-2041.

A minima, les villages qui ont peu construit sur la période 2011-2031, auront droit à une « garantie rurale » de 1ha sur la même période. C'est le cas de Maringes mais la zone artisanale pourrait déjà en consommer la moitié

Des réserves sont prévues pour la création ou l agrandissement de certaines voiries et pour planter des espaces publics végétalisés.

4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision prise par M. DUMONT François, Maire :

- Droit de préférence : Droit de préférence non exercé lors de la vente de la parcelle AB16 lieudit Pinay Grand de 3071m² en nature de taillis
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : Droit de préemption non exercé sur la vente de l'immeuble situé au « 98 route de Virigneux » parcelle AE30 au prix de 37 500€.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT (Rapporteur Alain TOINON) :

Monument aux morts : La maquette a été transmise au maçon. Il va nous transmettre un devis pour le déplacement de l'ancienne stèle.

L'appartement communal situé au « 230 route de Viricelles » sera remis en location en début d'année 2026.

6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

VOIRIE INTERCOMMUNALITE (Rapporteur Bernard CROZIER) : Pas de travaux prévus cette année sur notre voirie communautaire. L'enveloppe financière de la CCMDL sera gardée pour l'année prochaine.

ASSAINISSEMENT RIVIERE (M. Fabien MALIGEAY) : Etablissement du budget de fonctionnement. La station de Viricelles devra être refaite.

7. QUESTIONS DIVERSES

ECOLE : Mme Annie GRANGE, Agent mise à disposition de l'école pour la restauration scolaire a fait remonter à son employeur, le GELF, qu'elle est souvent amenée à effectuer un quart d'heure supplémentaire en partant à 13h45 au lieu de 13h30. Elle indique qu'il est compliqué de partir en même temps que les élèves. En effet, les élèves sortent de la salle de cantine à 13h30 voir 13h40.

Le GELF nous indique également que Mme GRANGE poursuivra son travail jusqu'à la fin de l'année

scolaire et qu'il convient de renouveler son contrat jusqu'au 04 juillet 2026. Il nous demande si la commune est favorable pour augmenter le temps de travail de l'agent d'une heure par semaine afin de régulariser cette heure supplémentaire. Pour rappel, les horaires actuels de Mme GRANGE : 11h15-13h30. Les Conseillers se déclarent favorables au maintien des horaires actuels. Monsieur le Maire indique qu'il contactera l'association OGEC, responsable du temps périscolaire, pour revoir l'organisation de la cantine. La commune a mis à disposition cette agent supplémentaire afin que la restauration scolaire soit plus fluide et permette aux enfants de passer moins de temps à table.

Vœux du Conseil Municipal : Dimanche 18 janvier à 11h30 à la salle d'animation rurale

Distribution des sacs d'ordures ménagères : Samedi 17 janvier de 09h00 à 12h00 à la salle basse de la mairie. Les conseillers sont invités à s'inscrire sur le planning de permanences.

Distribution du bulletin municipal : Les bulletins sont en cours d'impression et seront distribués semaine 52. Comme de coutume, les conseillers seront conviés à en assurer la distribution.

Réunion publique PLU : Présentation du projet du PLU le mercredi 21 janvier à 20h00 à la salle d'animation rurale.

Fin du Conseil Municipal à 23h.

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 15 janvier 2026 à 20h30
Jeudi 05 février 2026 à 20h30
Jeudi 05 mars 2026 à 20h30

Mme PELLETIER Catherine,



M. François DUMONT,
Maire,


Mairie de MARINGES
42 (LOIRE)